



Coronavirus – recommandations du Siège CRS à l’usage des organisations membres

Etat: 2 mars 2020

Les présentes recommandations du Siège CRS se fondent sur les instructions de la Confédération ([site de l’OFSP](#)) et des cantons (directions de la santé / médecins cantonaux).

Les instructions des autorités revêtent un caractère contraignant. En revanche, les organisations membres sont libres de décider de l’opportunité et des modalités de la mise en œuvre des présentes recommandations.

1. Position du Siège CRS

Face à la propagation du coronavirus, la CRS, en sa qualité d’organisation de santé, estime qu’il est de son devoir vis-à-vis de la population de maintenir, partout où cela est possible et faisable, ses prestations tout en protégeant ses collaborateurs (salariés et bénévoles), ses clients et ses patients.

Dans le cas où il ne serait plus possible de maintenir toutes les prestations, celles au service de la santé revêtiraient un caractère prioritaire (service des transports, Alarme Croix-Rouge, GED, recherche, sauvetage, premiers secours, ergothérapie, etc.). Un ordre de priorité pourra également être établi au sein de ces prestations selon l’urgence des besoins de santé.

2. Le coronavirus

Actuellement, l’Office fédéral de la santé publique (OFSP) juge modéré le risque de contamination au nouveau coronavirus en Suisse. Celui-ci se transmet principalement lors d’un contact étroit et prolongé, c’est-à-dire à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes. Le virus se transmet par gouttelettes. Les virus ont une durée de survie de plusieurs heures dans les minuscules gouttes expulsées sur les mains ou sur des surfaces, comme les poignées de porte, les boutons d’ascenseur ou encore les barres pour se tenir dans les transports publics. En l’état actuel des choses, il n’est toutefois pas possible de dire si l’on peut s’infecter rien qu’en touchant ces surfaces puis en portant sa main à la bouche, au nez ou aux yeux.

La période d’incubation du nouveau coronavirus, c’est-à-dire le temps entre la contagion et l’apparition des premiers symptômes, est de 3 à 7 jours, mais peut durer jusqu’à 14 jours. Toute personne qui a été en contact étroit avec une personne diagnostiquée (à moins de 2 mètres et pendant plus de 15 minutes) doit rester chez elle en quarantaine pendant deux semaines. Cela permettra de limiter ou de ralentir la propagation du virus¹.

Dans l’état actuel des connaissances sur le coronavirus, il n’y a pas lieu de s’inquiéter outre mesure; selon l’OFSP, l’évolution de la maladie est généralement plus bénigne que celle de la grippe. Les en-

¹ Site internet de l’OFSP



fants, en particulier, ne semblent guère touchés à l'heure actuelle. Toutefois, il est particulièrement important de contenir la propagation du virus, car en cas de contamination, les personnes âgées et les malades présentent des risques plus élevés.

Pour tout complément d'information, nous renvoyons au site de l'[OFSP](#). Ce dernier a ouvert une ligne infos pour le public, accessible au 058 463 00 00, ainsi qu'une ligne dédiée aux professionnels de la santé (058 462 21 00). Des informations spécifiques à l'usage des professionnels de la santé sont disponibles sur cette [page](#).

3. Mesures générales visant à réduire le plus possible le risque de contamination

L'OFSP recommande les mesures suivantes pour réduire le risque de contagion:

- a) Lavez-vous les mains soigneusement avec de l'eau et du savon ou utilisez un désinfectant pour les mains plusieurs fois par jour.
- b) Si vous devez tousser ou éternuer, tenez un mouchoir devant votre bouche et votre nez. Après usage, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains. En l'absence de mouchoir en papier, tousssez et éternuez dans le creux du coude.
- c) Evitez les poignées de main.
- d) Si vous avez été en contact étroit (moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec une personne dont l'infection au nouveau coronavirus est confirmée, vous devez rester chez vous, éviter autant que possible les contacts avec d'autres personnes et immédiatement téléphoner à un médecin ou à un hôpital.
- e) L'OFSP ne recommande pas aux personnes en bonne santé de porter des masques d'hygiène (masques chirurgicaux). Ceux-ci ne protègent pas efficacement contre une infection par des virus respiratoires (protection personnelle). Les masques d'hygiène sont principalement destinés à empêcher une personne malade d'en infecter d'autres (protection de la collectivité). L'OFSP recommande donc aux personnes atteintes de maladies respiratoires aiguës qui ne peuvent maintenir une distance minimale de 2 mètres avec d'autres personnes de porter un masque d'hygiène (p. ex. à domicile, dans un cabinet médical, une pharmacie ou dans les transports publics avant/après une visite chez le médecin).



4. Qu'est-ce qu'un cas suspect?

Critères de suspicion

Critères épidémiologiques

Au moins un des critères suivants dans les 14 jours avant l'apparition des symptômes :

- Un voyage ou séjour dans une zone touchée¹
- Un contact étroit² avec un cas confirmé en laboratoire

¹ Chine, Corée du Sud, Singapour, Iran, Italie (Lombardie, Vénétie, Piémont).

² Contact étroit : sont considérés comme contacts étroits (< 2 mètres et > 15 minutes), les soins apportés au malade, le fait d'habiter sous le même toit et le contact direct avec des sécrétions des voies respiratoires ou avec des liquides biologiques d'une personne contaminée.

ET

Critère clinique

- Symptômes aigus d'infection des voies respiratoires (par ex. toux ou détresse respiratoire)
- Et/ou**
- Fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$

Source: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html> Etat 29.2.2020

5. Procédure à suivre en présence d'un cas suspect

Si vous avez un contact téléphonique avec une personne qui remplit les critères de suspicion:

- Enjoignez-lui d'**appeler immédiatement** un médecin ou un hôpital.

Si une personne remplissant les critères de suspicion se trouve dans vos locaux:

- **Évitez tout contact rapproché.**
- **Isolez-la** dans une pièce pouvant être facilement aérée.
- **Appelez immédiatement** un médecin ou un hôpital pour connaître la procédure à suivre.

Si vous avez été en contact (à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec des personnes remplissant les critères de suspicion ou si vous les remplissez vous-même:

- **Appelez immédiatement** un médecin ou un hôpital pour connaître la procédure à suivre.



6. Recommandations applicables aux bénévoles et aux collaborateurs

- Les bénévoles et les collaborateurs présentant des **symptômes grippaux** n'effectuent pas de missions et se tiennent à l'écart de leur lieu de travail.
- Si des bénévoles ou des collaborateurs remplissent les **critères de suspicion**, la procédure décrite au chapitre «Procédure à suivre en présence d'un cas suspect» s'applique.
- Si des bénévoles émettent le souhait ou décident de ne pas effectuer de missions par **crainte d'être contaminés**, il convient de respecter leur choix. S'agissant des collaborateurs rémunérés, il faut étudier la situation au cas par cas.

7. Recommandations applicables aux prestations

Principes

1. Dans la mesure du possible, il convient d'établir la présence ou l'absence de symptômes grippaux avant la fourniture de la prestation.
2. Si les **critères de suspicion** peuvent être pleinement établis et sont **remplis**, le/la client-e / son entourage ou, en cas d'impossibilité, la CRS doit impérativement contacter dans les meilleurs délais un médecin ou un hôpital de manière à clarifier la procédure à suivre.
3. Si seuls les **symptômes cliniques** peuvent être établis et sont **remplis** (affection des voies respiratoires ou fièvre ≥ 38 degrés):
 - **dans le cas de personnes âgées**, le/la client-e / son entourage ou, en cas d'impossibilité, la CRS contacte un médecin ou un hôpital et informe au préalable la personne chargée de la fourniture de la prestation et se met d'accord avec elle.
 - **dans tous les autres cas**, il convient au préalable d'informer la personne chargée de la fourniture de la prestation et de se mettre d'accord avec elle.
4. Il convient d'**appeler le cabinet médical ou l'hôpital** avant de **consulter pour des symptômes grippaux**.

Garde d'enfants à domicile

- A chaque demande d'intervention téléphonique, il convient d'en élucider la raison.
- Si la demande d'intervention est motivée par des symptômes grippaux (chez les enfants ou les parents), il faut vérifier les critères de suspicion.
- Si les **critères de suspicion** sont **remplis**, il faut enjoindre à la personne d'**appeler immédiatement** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre. Le



cas échéant, les interventions se font ensuite en concertation avec les personnes compétentes et avec information préalable de la garde.

- En présence d'**au moins un des symptômes cliniques** (affection des voies respiratoires ou fièvre ≥ 38 degrés) au sein du ménage, la garde est informée au préalable. Un dialogue est engagé avec elle pour clarifier sa disposition à intervenir et les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion.

Service des transports

- A chaque demande d'intervention téléphonique, il convient d'en élucider la raison.
- Si la demande d'intervention est motivée par des symptômes grippaux, il faut vérifier les critères de suspicion.
- Si les **critères de suspicion** sont **remplis**, il faut enjoindre à la personne d'**appeler immédiatement** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre.
- En présence de **symptômes grippaux**, notamment affection des voies respiratoires ou fièvre ≥ 38 degrés chez le/la client-e, il convient de **vérifier au préalable** auprès du médecin ou de l'hôpital **si la visite médicale est judicieuse et s'il y a des instructions à observer**. Si la visite médicale a lieu, le conducteur ou la conductrice doit être informé-e au préalable. Un dialogue est engagé avec lui/elle pour clarifier sa disposition à intervenir, les éventuelles instructions du cabinet médical ou de l'hôpital et les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion. Dans la mesure du possible, l'intervention doit avoir lieu; le cas échéant, il faut rechercher un conducteur ou une conductrice adéquat-e.

Alarme Croix-Rouge

La plupart des clients appartiennent à un groupe particulièrement exposé à une infection au coronavirus: celui des personnes âgées.

- A la réception d'une alarme, Curena se renseigne dans la mesure du possible sur la présence de symptômes grippaux.
- En cas de symptômes grippaux, Curena en informe le répondant. Elle prie ce dernier de **vérifier** sur place **les critères cliniques**. Si ceux-ci sont remplis (affection des voies respiratoires ou fièvre ≥ 38 degrés) et s'il s'agit d'une **personne âgée**, le répondant doit **appeler** un médecin ou un hôpital pour convenir de la procédure à suivre. Dans tous les autres cas, il doit assurer la prise en charge.

Service de visite et d'accompagnement

La majorité des client-e-s sont des personnes âgées, qui font partie du groupe particulièrement exposé à la COVID-19.

- En présence de **symptômes grippaux**, la visite est annulée ou interrompue. Le/la bénévole, le collaborateur ou la collaboratrice vérifie qu'une prise en charge est assurée. Le cas échéant, la CRS organise un soutien conformément aux principes énoncés au point 7.



Service de soutien aux proches aidants

La plupart des clients appartiennent à un groupe particulièrement exposé à une infection au coronavirus: celui des personnes âgées.

En cas de demande d'intervention téléphonique

- A chaque demande d'intervention téléphonique, il convient d'en élucider la raison.
- Si la demande d'intervention est motivée par des symptômes grippaux, il faut vérifier les critères de suspicion.
- Si les **critères de suspicion** sont **remplis**, il faut enjoindre à la personne d'**appeler immédiatement** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre. Le cas échéant, les interventions se font ensuite en concertation avec les personnes compétentes et avec information préalable de l'intévenant-e concerné-e.
- Si le/la client-e présente **au moins un des symptômes cliniques** (affection des voies respiratoires ou fièvre ≥ 38 degrés) et s'il s'agit d'une **personne âgée**, enjoignez-lui d'**appeler** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre. Si une intervention a lieu ensuite, il convient d'informer au préalable la personne chargée de fournir la prestation. Un dialogue est engagé avec elle pour clarifier sa disposition à intervenir et les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion.

En cas d'intervention sans demande téléphonique (intervention régulière)

- En présence de symptômes grippaux, ceux-ci doivent être **clarifiés sur place**. Si le/la client-e présente une affection des voies respiratoires ou une fièvre ≥ 38 degrés et s'il s'agit d'une **personne âgée**, l'intévenant-e de la CRS lui enjoint d'**appeler** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre. Pour **tous les autres clients**, la prise en charge doit être assurée.

Ergothérapie

- Respectez scrupuleusement les consignes de comportement et mesures d'hygiène habituelles destinées à vous protéger, vous et vos patients, d'une infection.
- Désinfectez régulièrement vos mains, les moyens auxiliaires et appareils utilisés, ainsi que les poignées de porte.
- Ne prenez pas en charge de patients présentant des symptômes grippaux tels que fièvre et toux; reportez les séances correspondantes et indiquez aux personnes concernées qu'elles doivent rester à la maison et qu'elles peuvent au besoin s'adresser par téléphone à un médecin ou à un hôpital.

Offres de cours des organisations membres

- Les cours peuvent être dispensés à condition que soient appliquées les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion. Les samaritains observent les consignes de l'ASS.
- Au début du cours, informez l'assistance que les personnes présentant des symptômes grippaux ne doivent pas participer.
- Présentez les mesures permettant de réduire au maximum le risque de contagion et distribuez au besoin des informations de l'OFSP.



Services sanitaires des samaritains

- Veuillez respecter les consignes de l'ASS figurant dans une notice séparée.